



Bourse nationale de Lycée

publié le 03/04/2019

La bourse de lycée est accordée, sous condition de ressources, au(x) responsable(s) d'un lycéen. Son montant varie en fonction des ressources et des charges.

Pour plus d'informations, veuillez [cliquer ici](#) (sur le site service-public.fr)

Pour effectuer votre demande, suivez le [guide](#) ci-dessous ([cliquer sur le lien ci-dessous](#)) :

 [guide_pour_accompagner_les_parents_bourse_lycee_2019](#) (PDF de 1016.3 ko)

